

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 Avril 2024**

Date de convocation :
2 Avril 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

L'an deux mil vingt-quatre, 6 Avril à 11h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Vincent GAVROY, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Cécile LOPEZ, Mme Laëtitia FRENOY, M. BRISSY Harold formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme Malika DHOTEL, M. Xavier FEVRE, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, Mme Sonia PASQUIER

Pouvoir : Mme Malika DHOTEL à M. Thomas PERRIER

Secrétaire de séance : Laurent BERTIN

N°DCM20240401

OBJET :
**APPROBATION DU PROCES
VERBAL DU 1^{er} MARS 2024**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de conserver par écrit la traçabilité des échanges,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2024

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 6 Avril 2024

Le Maire,
Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.